

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011

Mme Agnès HENRICHS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer. M. BURRUS informe le conseil qu'il enregistre les débats.

94-2011 - Approbation du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2011.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. Bléger, absent lors de la séance)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2011. Celui-ci est passé à la signature des présents.

95-2011 - Budget 2012 - Autorisation de mandater les dépenses d'investissement

Dans la mesure où le budget primitif de l'exercice 2012 sera approuvé d'ici mars 2012 et pour permettre le paiement des dépenses engagées au cours de l'exercice 2011 mais non payées au 15/12/2011, date de clôture des écritures de la section d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération est prise conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2012, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHES, Maire

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

96-2011 – Délibération budgétaire modificative n°1 du budget Eau-Assainissement

A) Délibération budgétaire modificative n°1 du budget Eau-Assainissement

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2011 approuvant le budget général de l'exercice en cours,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune,

La modification du budget est faite à la demande de la Préfecture. Le résultat de la section de fonctionnement, lorsqu'il s'agit d'un excédent, doit être affecté en priorité, en réserves pour le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde en excédent de fonctionnement reporté.

Dans le budget primitif 2011, une partie de l'excédent de fonctionnement 2010 avait d'abord été reporté sur le fonctionnement 2011, le restant ayant été mis en financement de l'investissement. La Trésorerie nous avait indiqué que cela était possible.

Le budget a été également été modifié pour tenir compte des dépenses et recettes réellement effectuées.

Seuls les articles modifiés figurent dans le tableau ci-dessous ainsi que les totaux des chapitres après modification :

Section Fonctionnement		Montant initial en euros	Augmentation/diminution en euros	Montant modifié en euros
DEPENSES	Total			
	Chapitre 60	5 900	+ 300	6 200
C/6061	Achat non stocké fournitures	2 800	+ 200	3 000
C/6063	Fournitures d'entretien	2 100	+ 100	2 200

	Chapitre 61	29 500	+ 5 000	34 500
C6156	Services extérieurs (maintenance)	25 000	+ 5 000	30 000
	Chapitre 62	2020	+ 15	2035
C/627	Services bancaires et assimilés	20	+ 15	35
	Chapitre 63	5 000	+ 1 000	6 000
C/6371	Redevance Agence de Bassin	5 000	+ 1 000	6 000
	Chapitre 66	40 600	- 10 600	30 000
C/668	Autres charges financières	500	- 500	0
C/66111	Intérêts	40 100	- 10 100	30 000
	Chapitre 67	1 383	- 883	500
C/673	Titres annulés	1383	- 883	500
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT		344 622	- 5 168	339 454

Section Fonctionnement		Montant initial en euros	Augmentation/diminution en euros	Montant modifié en euros
RECETTES	Total			
	Chapitre 70	275 050	+ 365	275 415
C/7061	Redevance assainissement	100 000	+ 365	100 365
	Chapitre 75	0	+ 38	38
C/758	Produits divers de gestion courante	0	+ 38	38
	Chapitre 041	850	+ 1 280	2130
C/7718	Autres produits	850	+ 1 280	2130
	Chapitre 78	0	+ 53 149	+ 53 149
C/7815	Reprise sur provisions	0	+ 53 149	+ 53149
C/002	Excédent de fonctionnement reporté	60 000	- 60 000	0
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		344 622	- 5 168	339 454

Section Investissement		Montant initial en euros	Augmentation/diminution en euros	Montant modifié en euros
DEPENSES	Total			
	Chapitre 23	575 000	+ 60 000	635 000
C/2315	Installations techniques	575 000	+ 60 000	635 000
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT		1 130 090	+ 60 000	1 190 090

Section Investissement		Montant initial en euros	Augmentation/diminution en euros	Montant modifié en euros
RECETTES	Total			
C/1068	Excédent de fonctionnement	150 950	+ 60 000	210 950
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT		1 130 090	+ 60 000	1 190 090

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la délibération modificative n°1/2011 du Budget Eau-Assainissement

B) - Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget Eau et Assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2011,

Considérant qu'en M49, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

L'affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget Eau-Assainissement telle que votée par le conseil municipal du 11 avril 2011 est modifiée pour tenir compte de la modification du budget Eau-Assainissement ci-dessus.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Affecte les résultats 2010 comme suit :

Calcul du report à nouveau à partir du CA 2010	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2010	210 950.19 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2010	-261 727.03 €
Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068	210 950.19 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-261 727.03 €

97-2011 - Ligne de trésorerie pour 2012

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Ste-Croix-Aux-Mines décide, comme chaque année, de contracter une ligne de trésorerie.

DEXIA, chez qui la Commune souscrivait habituellement cette ligne de trésorerie, ne pouvant plus nous proposer d'offre, une mise en concurrence a été faite entre la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel. C'est le Crédit Mutuel qui a fait l'offre la moins disante, pour une ligne de trésorerie de 200 000 €, aux conditions suivantes :

Montant : 200 000,00€

Durée : 12 mois

Index EURIBOR 3 mois avec marge de 1,00 point

Frais d'engagement : 0,10 % (soit 200 €)

Commission de non utilisation de 0,05 %

Les intérêts sont payables trimestriellement.

Il est précisé que la ligne de trésorerie ouverte pour l'année 2011 a été utilisée en mai pour une somme de 100 000 € qui a été remboursée en septembre. C'est la 3^{ème} fois depuis 2000 qu'elle est utilisée.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à signer le renouvellement de l'ouverture de crédit avec le Crédit Mutuel et à procéder, sans autre délibération, à partir de janvier 2012 aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Mutuel.

98-2011 – Mises en non valeur budget Eau-Assainissement

Mme SALBER entre en séance à 20h35.

Monsieur le Trésorier de Ste-Marie-aux-Mines nous a transmis l'état suivant des créances irrécouvrables :

-SCI du Maréchal Leclerc pour la somme de 639,31 € au titre de 2011, (PV de carence de l'huissier du Trésor).

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non valeur des créances irrécouvrables précitées, affectant le budget Eau – Assainissement pour un montant de 639, 31 € au titre de 2011.

99-2011- Demande de subvention au Conseil Général pour la réfection de la voirie dans le quartier Bellevue

La Commune réalisera en 2012 la réfection de la voirie du quartier Bellevue, à la suite des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Une subvention est demandée au Conseil Général à hauteur de 19 % du montant des travaux H.T au titre de la voirie communale.

L'accord du conseil municipal est sollicité pour autoriser le projet sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	En euros HT
Conseil Général	19%	58 147
Commune	81%	247 892
Total	100 %	306 039

Sur proposition de M. Philippe DORGLER, Adjoint aux travaux

Après délibération**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

APPROUVE la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté et précise que, dans l'hypothèse où la subvention serait inférieure à celle escomptée, la Commune s'engage à prendre en charge la différence sur son budget,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'octroi de la subvention sus visée

INSCRIT les sommes nécessaires au budget communal

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux en urgence

ACCEPTTE les éventuelles opérations de contrôle relatives à ces travaux.

100-2011 - Adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion du Haut-Rhin garantissant les risques statutaires

La Commune a demandé par délibération du 21 septembre 2011 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation. Quatre candidats ont répondu à la consultation. La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion a retenu l'offre de SHAM / SOFCAP, qu'elle a jugé économiquement la plus avantageuse.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHES, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE:

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Régime du contrat : capitalisation.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,08%.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public:

Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,80%.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

101-2011 – Programmes des travaux et des coupes en forêt communale pour 2012

L'ONF a présenté à la Commune l'EPC (Etat prévisionnel des coupes) et le programme des travaux patrimoniaux pour 2012. Ces documents ont été examinés par la commission des forêts réunie le 5 décembre 2011 qui a apporté quelques modifications. L'ONF a transmis de nouveaux documents pour tenir compte de ces modifications.

1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF

Coupes à façonner en régie communale : 2 537 m³ pour une recette nette prévisionnelle HT et hors maîtrise d'œuvre de 72 491 €. Cette prévision de recettes est le solde, après soustraction des dépenses de façonnage pour 55 929 € et de débardage pour 27 350 €. Il convient encore de retirer la maîtrise d'œuvre ONF pour 7 778€ HT + 1 046 € pour l'assistance à la gestion de la main d'œuvre + 1 100 € d'autres dépenses, soit 9 924 €.

Prévisionnel : 62 567 € de recette dont il faut encore retirer les frais de garderie (environ 15000 €).

Bois vendu sur pied : 2 729 m³ pour une recette prévisionnelle HT de 45 463 €.

TOTAL des recettes prévisionnelles, hors frais de garderie : 62 567 + 45 463 = 108 030 €.

A l'EPC 2011, la prévision de recettes brutes HT était de 299 860 € contre 155 770 € en 2012. La Commune a réalisé en 2011 pour 269 380 53 € de ventes de bois tout confondu au 1^{er} décembre 2011 ; sur cette somme sont effectivement encaissés 223 708 € au 1^{er} décembre 2011. La balance entre recettes et dépenses réelles fait apparaître un déficit de 45 634,78 € au 1^{er} décembre 2011.

M. BURRUS estime que ce qui est inquiétant est que les recettes prévisionnelles brutes sont presque divisées par deux pour 2012 par rapport à 2011.

Mme HENRICHS explique que presque 8 000 m³ de bois ont été exploités en 2011, ce qui est beaucoup, la moyenne étant plutôt pour la forêt communale de 6000 m³ par an. Les résultats financiers de l'année 2011 montrent que les dépenses continuent à courir plus vite que les recettes. Plus on coupe, plus on a de frais. Il semblerait que les cours du bois vont baisser en 2012. Nous arrivons également à la fin de la période d'aménagement en 2012. Il vaut mieux attendre les données de l'aménagement suivant, pour les vingt prochaines années. Il y aurait beaucoup à dire sur les multiples honoraires à payer à l'ONF. Ste Croix-aux-Mines a été la première commune d'Alsace à essayer de s'en affranchir, en confiant une partie de la maîtrise d'œuvre à un expert privé. Ce n'était pas non plus facile ni avantageux financièrement, compte tenu du coût élevé de la main d'œuvre en régie communale et de tous les frais annexes.

2) Travaux de périmètre et de sylviculture :

L'ONF propose les travaux suivants (voir en pièce jointe).

La Commune continue à prendre en charge l'entretien des sentiers et de la voirie forestière, qui ont été retirés de la liste par la commission forestière, ainsi que l'entretien des mares existantes. La commission forestière n'a pas discuté de la coupe de sapins de Noël ajoutée par l'ONF après la commission. Cette année, les services techniques de la Commune ont coupé les sapins de Noël nécessaires pour décorer le village. Ces arbres étaient beaucoup plus beaux que du temps où les bûcherons communaux faisaient la récolte

Nous retirons donc l'ajout de la coupe des sapins de Noël pour 980 € HT. L'Office maintient l'entretien de la voirie pour 15 250 € HT, l'entretien des mares existantes pour 980 € HT et l'entretien des sentiers pour 1530 € HT. Ces trois postes ne donnent pas lieu au paiement de maîtrise d'œuvre. Si ces travaux, par hasard, étaient confiés aux bûcherons, dans ce cas seulement, l'ONF assurerait pour ces travaux le calcul de la paie des bûcherons et percevrait des honoraires pour ce calcul.

Vu l'avis favorable de la Commission des forêts réunie le 5 décembre 2011,

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS,

Après examen du programme des coupes et des travaux transmis avant la séance,

Après délibération

Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M.Bléger et Burrus)

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes (EPC) pour 2012 tel que présenté par l'ONF, modifié par la commission forestière du 5 décembre 2011 et pris en compte par l'ONF ;

APPROUVE le programme des travaux tel qu'indiqué plus haut et modifié par la commission forestière du 5 décembre 2011 ; le conseil municipal réitère les modifications demandées en commission.

AUTORISE Mme le Maire à signer ce prévisionnel et les conventions qui en découlent, avec l'ONF, concernant les travaux d'exploitation et de sylviculture.

102-2011 – Etat d'assiette de la forêt communale pour 2013

L'état d'assiette est l'annualisation du programme d'aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années.

La commission forestière demande que les parcelles 13, 20, 3B, 37bis et 39J soient mises en vente sur pied. Le tableau récapitulatif contient une colonne « mode de dévolution ». Il est bon que cette colonne soit renseignée et prise en compte.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 5 décembre 2011

Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint chargé de la Forêt,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'état d'assiette 2013 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines tel que présenté en pièce jointe, avec les ajouts de la commission forestière

RECONNAIT à l'ONF pleine compétence pour l'établissement du programme d'aménagement en général et pour cet état d'assiette en particulier.

103-2011 – Adoption du règlement actualisé du service de l'assainissement non collectif

Le règlement du service de l'assainissement non collectif actuellement en vigueur date de 2006, date de création du SPANC. Il a été modifié pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des évolutions techniques.

Il a été transmis aux conseillers municipaux une semaine avant la présente réunion, lesquels étaient invités à formuler leurs questions par écrit avant la séance, pour une question de rigueur et de clarté des débats.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le règlement actualisé du service de l'assainissement non collectif tel que joint à la délibération

104-2011 – Attribution de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement et de mise à jour du zonage d'assainissement de la Commune

Préalablement aux travaux d'interconnexion des réseaux AEP de Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines et à l'extension du réseau d'assainissement vers le quartier des halles, la Commune doit réaliser à la demande de l'Agence de l'Eau une étude diagnostic du réseau d'assainissement et de mise à jour du zonage d'assainissement.

Trois bureaux d'étude ont répondu à l'appel d'offre pour ces travaux.

C'est le bureau d'étude Safège qui a fait l'offre la moins disante pour 45 970 € HT (54 980,12 € TTC) avec un délai d'exécution de 6 mois.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la passation d'un marché avec SAFEGE d'un montant de 45 970 € HT pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau d'assainissement et de mise à jour du zonage d'assainissement de la Commune.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

105 – 2011 Création d'un Conseil Municipal des enfants

Il est prévu de mettre en place un conseil municipal des enfants au cours du premier trimestre 2012. Le sujet a été évoqué en détail au dernier Conseil d'école élémentaire, le 7 novembre dernier. Ce projet a recueilli un avis favorable du Directeur d'école, de ses collègues et des représentants de parents d'élèves.

D'un strict point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un conseil municipal des enfants ; on peut juste se référer à la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal. »

Les objectifs d'un conseil municipal des enfants sont le développement du civisme, la bonne connaissance des principaux mécanismes de la gestion communale, une prise de participation précoce dans le « mieux vivre ensemble ».

Le conseil municipal des enfants ne peut avoir la moindre connotation politique ni partisane.

Le conseil municipal des enfants sera élu par les classes de CM1 et CM2. Il comportera 11 membres, 6 élèves du CM2 et 5 du CM1. Il sera élu pour deux années scolaires, ce qui signifie que chaque année, il faudra élire 1 membre de plus au CM2 et les 5 nouveaux membres du CM1. Un suppléant sera aussi à élire dans chaque niveau, pour pallier à d'éventuels départs, au cours de ces deux ans. Les professeurs des classes concernées seront chargés d'organiser les élections à l'école. L'accord des parents est nécessaire pour qu'un enfant puisse siéger. Parmi les enfants, il n'y aura ni maire ni adjoints.

Les réunions du conseil se dérouleront une fois par trimestre à la mairie, en séances publiques, sous la présidence de Mme le Maire et de Mme Manchon, adjointe aux affaires scolaires et sociales.

Un règlement intérieur du conseil municipal des enfants sera élaboré en collaboration avec le Directeur d'école

Une subvention annuelle sera votée par le Conseil Municipal pour permettre aux jeunes élus de gérer un petit budget.

M. BURRUS estime que la création d'un conseil municipal des enfants est une bonne nouvelle et que c'est aussi quelque chose qui tenait à cœur aux élus de son groupe.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la création d'un conseil municipal des enfants sur les bases développées plus haut.

106-2011 – Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche – Révision à mi-parcours

Dans le cadre de la politique de territorialisation et de la modification du système d'aide du Département, un contrat de Territoire a été élaboré entre le Conseil Général et les collectivités du Val d'Argent. Il concerne des projets, dans les domaines de l'économie, de la culture et des énergies renouvelables, présentant un intérêt intercommunal qui feront l'objet d'aide financière de la part du Département

Ce Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2010-2013 avait été examiné par le Conseil Municipal du 16 novembre 2010. Il a fait l'objet cette année d'une révision à mi-parcours.

Pour Sainte-Croix-Aux-Mines, les projets suivants sont concernés par le Contrat de Territoire :

-Rénovation de la salle de spectacle de la maison des œuvres :

Coût du projet 448 335 € HT – Subvention du Conseil Général de 60 000 € (13,4 %)

-Interconnexion des réseaux d'eau potable entre Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines – Dossier ajouté dans le cadre de la révision à mi-parcours :

Coût du projet 370 000 € - base subventionnable retenue par le Conseil Général 160 000 € - Subvention du Conseil Général 48 000 € (30 %).

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le Contrat de Territoire Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2010-2013 révisé

AUTORISE Mme le Maire à signer le Contrat de Territoire

107-2011 - Confection d'un livre sur Sainte-Croix-Aux-Mines dans la collection "Mémoire de Vies" aux éditions Carré Blanc

Les Editions Carré blanc ont mis au point depuis quelques années déjà une collection appelée *Mémoires de vies* qui a permis à de nombreuses communes alsaciennes de publier un livre sur leur histoire passée et récente. Pour Ste Croix-aux-Mines, les amateurs d'histoire locale connaissent l'unique monographie consacrée à notre village *Précis historique de Ste Croix-aux-Mines* écrit par Alphonse JAEGER et paru en 1866. L'ouvrage ne date pas d'hier. L'occasion nous est donnée de fixer en 2012-2013 l'histoire de notre commune.

Il s'agirait de publier un ouvrage en noir et blanc et couleurs de 192 pages, d'un format intérieur de 210x297, contenant du texte et environ 680 documents et illustrations, sous une couverture en carton rigide et pelliculée.

Tout le travail de collecte de documents, de conception de l'ouvrage, le lancement et l'animation de la souscription sont encadrés par l'éditeur. Agnès Henrichs, Maire et aussi Présidente de la Société d'Histoire du Val de Lièpvre, se propose pour animer les réunions de sensibilisation auprès des habitants dans le cadre de la collecte des documents et des savoirs. Elle se chargera aussi de la rédaction des textes et des contacts avec l'éditeur.

Le livre serait tiré à 1 300 exemplaires, pour un prix de revient de 37 818 € HT. Le prix de vente suggéré dans le cadre de la souscription est de 33€ l'exemplaire ; il serait bon d'en placer 242, représentant 20% de la facture, en cours de confection du livre. Le prix suggéré à parution est de 38 €. Il s'agirait d'en vendre 840 exemplaires. La vente des 242 livres en

souscription et des 840 livres après parution couvre la facture totale à payer à l'éditeur. Resterait un stock de 218 ouvrages que la Commune pourrait en partie donner et en partie vendre. En cas de vente totale, l'excédent serait de 8 293 € pour la Commune.

Il est plus raisonnable d'espérer une opération « blanche » qu'excédentaire.

Le client conserve le droit de se rétracter et de suspendre le contrat par lettre recommandée, sans indemnité ni préjudice avant la fin de la 1^{ière} étape du travail, à savoir :

- la réalisation de la couverture de l'ouvrage
- la réalisation des tracts et affiches pour « l'appel à document »
- la réalisation de l'impression des bulletins de souscription
- le planning de fabrication de l'ouvrage.

Les exemples de Lièpvre et Rombach, déjà très avancés dans un projet identique, montrent qu'il faut environ deux ans pour aboutir à l'objet fini.

Mme SALBER estime qu'il faudrait demander un 2^{ème} devis à un autre éditeur.

Mme HENRICHS explique que Carré Blanc propose des prestations pour la réalisation du livre et pour sa publicité que d'autres éditeurs ne proposent pas. Quand on fait une mise en concurrence, toutes les offres répondent au même cahier des charges ; on ne peut comparer que ce qui est comparable. Il est aussi intéressant que le livre sur Ste Croix appartienne à une collection connue qui compte déjà plusieurs dizaines de communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Il faut penser aux collectionneurs et aux divers salons du livre qui se déroulent chaque année en Alsace.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Salber)

APPROUVE la commande aux Editions Carré Blanc d'un livre de 192 pages à 1 300 exemplaires, tel que décrit plus haut, sur l'histoire de Ste Croix-aux-Mines.

AUTORISE l'engagement financier de la Commune à hauteur de 37 818 €HT au profit des Editions Carré Blanc

PREND ACTE des conditions de résiliation du contrat entre la Commune et l'Editeur

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à la réalisation et à la commercialisation de l'ouvrage.

108-2011 - Virement de crédits - Budget général

Il s'agit de virer des crédits au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) où il y a un dépassement de 318,58€.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le virement de crédits suivants :

-du chapitre 64 (charges de personnel) article 64111 (rémunération principale) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) article 658 (charge diverse de gestion courante) pour un montant de 500 €.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les virements de crédits suivant au budget général :

-du chapitre 64 (charges de personnel) article 64111 (rémunération principale) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) article 658 (charge diverse de gestion courante) pour un montant de 500 €

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte y afférent.

109-2011 – Point sur l’activité de la Communauté de Communes du Val d’Argent

Le Tribunal de commerce a accepté hier matin la reprise de GEPROM par la SOPREMA.

La CCVA a été contactée par l’ARS pour un diagnostic santé sur nos quatre communes : il semblerait que la mortalité chez les adultes encore jeunes soit anormalement forte chez nous, par rapport à d’autres territoires et que le nombre de consultations chez des médecins spécialistes soit plus faible qu’ailleurs.

Une commission intercommunale des impôts directs a été mise en place, comme l’exige la loi. Les membres en sont ceux qui siègent déjà dans les Communes à la CCID (Commission communale des impôts directs)

110-2011 – Informations du Maire au Conseil Municipal

La fête de Noël des seniors de la Commune s’est bien passée ; un grand merci aux élus et aux familles d’élus qui se sont fortement investis au service de nos anciens.

Le Bulletin municipal : son contenu sera bouclé le 20 décembre et envoyé à l’imprimeur, pour une sortie vers le 20 janvier, après plusieurs allers-retours entre IMSERSON et la Mairie.

Les vœux du Maire de Ste Croix : le dimanche 8 janvier à 15h à la Salle des fêtes : en plus des invités habituels, tous les habitants de Ste Croix qui le souhaitent peuvent participer à la cérémonie.

Une vague de vandalisme a touché la Commune dans la nuit du 4 au 5 décembre dernier. Le vol du défibrillateur de la Mairie a scandalisé beaucoup d’habitants. La lanterne et la décoration de Noël, dans la montée de la Warthe, ainsi qu’un bac à fleurs rue de l’église ont été cassés. Le bac collecteur de vêtements, place du Général de Gaulle, a été couché sur le flanc. Des particuliers ont aussi été visés. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie par le maire.

Travaux :

Les sondages réalisés sur le réseau d’eau par SADE sont terminés à Belle-Vue ; ils n’ont rien révélé de calamiteux. Le réseau principal est en bonne fonte. Mais cela ne préjuge pas de ce qu’on trouvera, notamment au niveau des branchements, quand les tranchées seront ouvertes.

Les portes et fenêtres de la salle des fêtes sont en cours de remplacement ; pour le moment, l’entreprise a posé les deux portes qui se font face à face, de part et d’autre des accès à la cuisine ainsi que les huisseries de la cuisine. De nouvelles tables rectangulaires ont été achetées pour la salle des fêtes ; les seniors de la Commune les ont inaugurées à la fête de Noël, dimanche dernier.

Commission de sécurité :

Elle est passée mardi dernier, à la salle des fêtes communale. Son avis est positif, assorti comme d’habitude de conseils pour améliorer nos pratiques. Une feuille spécifique concernant la sécurité des locataires de la salle des fêtes sera ajoutée aux documents déjà distribués lors de la location. Il y a quelques années nous avons essayé un avis négatif ; la salle avait continué à être utilisée sous la seule responsabilité du maire.

Radar pédagogique ou autre moyen pour aider les gens distraits :

Le dernier conseil municipal a missionné notre DGS, Mlle BARB, pour se renseigner sur le coût précis d'un radar pédagogique, à placer entre les stades et le carrefour du pont de la Forge, à la sortie Ouest du village. Il faut compter 4 121,93€TTC l'unité, sachant qu'il en faut deux. S'ajoutent ensuite les frais de fonctionnement et d'entretien, sans compter le remplacement des appareils en cas d'accident ou de vandalisme. Le Maire revient à son idée de peinture au sol : un grand 50km/h en deux exemplaires (sens montant et sens descendant) en peinture anti-dérapante sur la chaussée. On trouve de telles mentions sur les chaussées, notamment dans la traversée de Villé, dans le Bas-Rhin. Ce serait bien moins cher et tout autant susceptible d'attirer l'attention des conducteurs de bonne volonté, un peu inattentifs par moment. Mais il faut obtenir l'autorisation de la DRT puisque la route reste une départementale.

Mme SALBER suggère l'installation d'un panneau "50 km/h" clignotant. Un devis sera demandé pour le prochain conseil municipal.

Emprunt pour abonder le budget général :

Le maire rend compte de la délégation que lui a accordée le conseil municipal en matière d'emprunt.

Le budget voté en avril dernier autorisait le maire à contracter un emprunt au profit du budget général. Les finances de la Commune ont permis de surseoir à cet emprunt et il n'est pas nécessaire pour terminer l'exercice 2011. Les taux étant en train de monter et dans l'ignorance de ce qu'ils seront en 2012, les banques ont été mises en concurrence, pour emprunter avant la fin 2011. Le Crédit Mutuel a été le moins disant : emprunt de 200 000 € sur 15 ans au taux fixe de 4,53%, remboursement des intérêts et du capital tous les trois mois à partir de mars 2012. Le contrat a été signé ce mercredi 14 décembre.

Prochain conseil municipal :

En fin janvier, pour approuver l'attribution de l'étude concernant le schéma général de l'eau et l'étude de faisabilité sur l'interconnexion avec Ste-Marie-aux-Mines.

On ne pourra pas attendre le débat d'orientation budgétaire de février pour approuver nos demandes en matière de DETR, comme chaque année. Les demandes, validées par des délibérations, doivent parvenir en Préfecture le 10 février, au plus tard. On envisage de monter un dossier pour un tableau interactif souhaité par l'école élémentaire, un autre dossier pour une aide à la réfection d'un chemin donnée à l'entreprise, un 3^e dossier pour la mise en accessibilité extérieure de l'école élémentaire ; les taux de ces dotations d'Etat très ciblées vont de 30 à 40% des coûts hors taxes. Quand la dotation est accordée, la Commune a deux ans pour réaliser les travaux.

111-2011 – Questions des conseillers municipaux

M. BLEGER dit qu'il est envisagé de baisser le prix du tunnel, ce qui entrainera une forte augmentation du nombre de camions passant par la Vallée. Il estime que ce serait une bonne chose qu'au niveau de la Communauté de Communes on fasse quelque chose pour dire que la Vallée ne veut pas attirer tout le transit.

Mme SCHAETZEL demande si une décision a été prise pour la maison de retraite.

Mme HENRICHS répond que non. Lors du conseil de surveillance de l'Hôpital Intercommunal du 14 décembre, le point n° 3 « Choix définitif du scénario pour la réhabilitation » a été retiré de l'ordre du jour.

Mme ORSATI demande si la Commune a reçu les chiffres du dernier recensement.
Mme HENRICHS répond que non.

112-2011 - Divers

Néant.

Mme le Maire lève la séance à 23h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011 **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

94-2011 - Approbation du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2011

95-2011 – Budget 2012 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement

96-2011 – Délibération budgétaire modificative n°1 du budget Eau-Assainissement

97-2011 – Ligne de trésorerie pour 2012

98-2011 – Mise en non-valeur – budget Eau-Assainissement

99-2011 - Demande de subvention au Conseil Général pour la réfection de la voirie dans le quartier Bellevue

100-2011 – Adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion du Haut-Rhin garantissant les risques statutaires

101-2011 – Programmes des travaux et des coupes en forêt communale pour 2012

102-2011 – Etat d'assiette de la forêt communale pour 2013

103-2011 – Adoption du règlement actualisé du service public de l'assainissement non collectif

104-2011 - Attribution de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement et de mise à jour du zonage d'assainissement de la Commune

105-2011 – Création d'un Conseil Municipal des enfants

106-2011 - Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche –Révision à mi-parcours

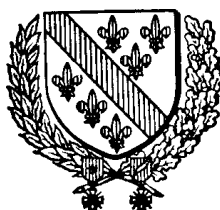
107-2011 - Confection d'un livre sur Sainte-Croix-Aux-Mines dans la collection "Mémoire de Vies" aux éditions Carré Blanc

108-2011 – Virement de crédits – Budget général

109-2011 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

110-2011 - Informations du Maire au Conseil Municipal

112-2011 - Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DECEMBRE 2011

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire	X			
BOESCH François 1 ^{er} Adjoint		X		Pouvoir à Mme Henrichs
DORGLER Philippe 2 ^{ème} Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 ^{ème} Adjoint	X			
MANCHON Andrée 4 ^{ème} Adjoint	X			
MOTSCH Yves 5 ^{ème} Adjoint	X			
AALBERG Corinne		X		Pouvoir à M. Bléger
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry	X			
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe	X			
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René	X			
PAULY Adrien	X			
ORSATI Régine	X			
SALBER Marie-Christine		X		Pouvoir à Mme Orsati Entrée en séance à 20h35
SCHAETZEL Dominique	X			